



## SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Institut international d'études sociales****Rapport de la 45<sup>e</sup> session  
du Conseil de l'Institut**

1. Le Conseil de l'Institut international d'études sociales a tenu sa 45<sup>e</sup> session le 14 novembre 2003, sous la présidence du Directeur général du BIT qui est également président du Conseil de l'Institut. Le Conseil était saisi du rapport du Directeur<sup>1</sup>, du programme et budget pour 2004-05<sup>2</sup> et d'un document concernant l'acceptation des contributions et des dons à l'Institut<sup>3</sup>.
2. Le Directeur général a remercié les membres du Conseil de leur dévouement envers la mission de l'Institut et de leur détermination à accroître les connaissances sur le monde du travail. Grâce à leur soutien, le BIT a pu améliorer les politiques qu'il met en œuvre dans les domaines du travail décent, du développement des entreprises et de la justice sociale. Le Directeur général a également remercié le Directeur par intérim de l'Institut d'avoir assumé des responsabilités difficiles, se félicitant de l'enthousiasme et du discernement dont il a fait preuve lors de la préparation du programme et budget pour 2004-05, document intéressant qu'il approuve sans réserve.
3. Le Directeur général a tout d'abord attiré l'attention sur la nécessité de définir les orientations futures de l'Institut. Il a soumis à l'examen du Conseil deux suggestions, la première concernant la possibilité d'effectuer une évaluation stratégique de l'Institut, la seconde ayant trait à l'institution d'un prix OIT en relation avec le thème du *travail décent*.
4. Il est devenu nécessaire de repenser l'avenir de l'Institut en tenant compte de deux dispositifs majeurs qui ont influé sur les programmes de l'OIT. Le premier est l'Agenda du travail décent, qui est de mieux en mieux accepté dans les milieux politiques, comme reflétant véritablement les besoins des populations de tous les pays. Le second dispositif part de la décision de l'OIT de prendre position au plan institutionnel, à travers l'action de

<sup>1</sup> INS.B.XLV/1.

<sup>2</sup> INS.B.XLV/2.

<sup>3</sup> INS.B.XLV/3.

la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, en vue d'analyser l'impact social de la mondialisation et de rechercher des solutions politiques aux problèmes. La prise en compte de tout ce qu'implique la relation entre l'Agenda du travail décent et les aspirations des populations confrontées à la mondialisation constitue déjà pour l'OIT et pour l'Institut un défi considérable.

5. C'est en tenant compte de ce défi que le Directeur général a proposé d'engager une évaluation stratégique du rôle que l'Institut est appelé à jouer dans le futur et de sa contribution au monde du travail. Le Conseil d'administration du BIT étudie un code stratégique pour l'Organisation pendant la période 2006-2009, et il importe que l'Institut soit associé à ce processus. Le mandat pour cet exercice devrait prendre en compte les objectifs, la situation et la base de connaissances de l'Institut, ainsi que d'autres éléments – activités, moyens d'action, ressources humaines, budget et ressources extrabudgétaires. Cette évaluation pourrait se faire en associant à l'action du Conseil des représentants des partenaires sociaux et des gouvernements. Un bilan provisoire pourrait être proposé en mars 2004, remanié dans le cadre de consultations informelles qui se tiendront pendant la Conférence internationale du Travail, et proposé au Conseil en novembre 2004.
6. Le Directeur général a également proposé l'institution d'un prix OIT qui récompenserait des contributions exceptionnelles dans les domaines de l'analyse, de la définition des grandes orientations, et de la mise en place de bonnes pratiques axées sur l'intégration du travail décent dans les entreprises et les projets communautaires. Le professeur Joseph Stiglitz, prix Nobel, s'est félicité de cette initiative et a accepté de prendre la présidence du comité de sélection. L'Institut dispose de l'autonomie, des compétences techniques et de la mobilité institutionnelle nécessaire pour l'organisation de ce prix, qui contribuera au prestige de l'OIT tout en faisant mieux connaître l'Organisation.
7. Le Directeur général a conclu en se disant déterminé à œuvrer pour l'avenir de l'Institut. Il tient à faire en sorte que ce dernier puisse exercer une influence réelle au sein de l'OIT, en particulier pour tout ce qui concerne les recherches sur l'avenir du monde du travail.
8. M. Suzuki (vice-président employeur) a remercié le Directeur général pour ses idées originales et sa détermination à œuvrer pour l'avenir de l'Institut. L'idée d'instituer un prix OIT est excellente; elle permettrait à l'OIT de se doter d'un précieux outil qui viendrait compléter ses trois moyens d'action traditionnels que sont l'action normative, la sensibilisation et la coopération technique. Il a suggéré que la nature du prix et les modalités d'attribution soient précisées aussi clairement que possible, la participation du Conseil de l'Institut devant bien entendu se réaliser dans le cadre du fonctionnement tripartite.
9. M<sup>me</sup> Yacob (vice-présidente travailleuse) a résolument approuvé la proposition du Directeur général concernant l'évaluation stratégique de l'Institut. Le groupe des travailleurs s'intéresse à l'orientation suivie par l'Institut dans le contexte de l'Agenda du travail décent de l'OIT. Il s'agit, pour l'essentiel, de redéfinir les objectifs de l'Institut de manière à valoriser l'Agenda. En tant que centre de réflexion de premier plan, disposant d'outils de recherche de pointe sur les approches, les problèmes et leurs solutions, l'Institut devrait travailler en étroite collaboration avec ACTRAV et ACT/EMP. L'évaluation stratégique aidera à apprécier les besoins en personnel, à pourvoir le poste de directeur et à faire le bilan sur la pratique actuellement suivie par l'Institut en matière de détachement de personnel auprès des autres unités de l'OIT. Trois points devraient être pris en considération lors de l'organisation de ce bilan. Il faut d'abord en définir le mandat de telle sorte que l'équipe de travail ait bien conscience des objectifs poursuivis et des résultats escomptés. Il importe ensuite de définir un échéancier. Enfin, il faut que les partenaires

sociaux participent à sa réalisation. L'ensemble du projet peut être enrichi par des idées et des perspectives originales suggérées par des chercheurs extérieurs.

10. M<sup>me</sup> Yacob a expliqué que le groupe des travailleurs est favorable à l'idée d'instituer un prix OIT pour deux raisons; d'une part, cela assurera un plus grand rayonnement à l'Agenda du travail décent; d'autre part, cela permettra à l'Institut, au terme de l'évaluation stratégique, de redéfinir ses objectifs. Le fait que le professeur Stiglitz préside le comité ne pourra que renforcer la notoriété et le prestige de l'Institut. Il reste cependant à définir les implications de cette initiative, en termes d'allocations de ressources et de personnel, et à prendre une décision concernant le poste du directeur, qui exerce actuellement cette fonction par intérim.
11. Le représentant du gouvernement du Brésil, vivement intéressé par les propositions du Directeur général, considère qu'elles constituent une réponse judicieuse aux besoins actuels de l'OIT et de l'Institut. Il espère que l'Institut prendra en compte les Objectifs de développement pour le Millénaire dans la préparation de cette évaluation stratégique. Le comité de sélection des lauréats devrait se fonder sur des directives clairement définies, accordant la priorité aux programmes novateurs axés sur la création d'emplois pour les jeunes. L'intervenant a dit compter sur le Directeur général et sur sa vaste expérience en tant que spécialiste du développement pour participer personnellement à la réalisation des deux projets concernant l'avenir de l'Institut.
12. En réponse aux commentaires des membres du Conseil, le Directeur général a proposé une synthèse des points principaux: l'Institut préparera l'évaluation stratégique en lui assignant un mandat clairement défini; il se conformera à un échéancier précis et soumettra le rapport final pour décision en novembre 2004. L'équipe spéciale, de taille réduite, sera composée des partenaires sociaux, d'un représentant gouvernemental et de chercheurs extérieurs. Elle sera présidée par le Directeur général et recevra l'appui du Directeur de l'Institut.
13. Compte tenu des débats, le Conseil a adopté les conclusions suivantes:
  - Le Conseil a débattu du prochain programme d'activités de l'Institut. Il a estimé que, à l'issue de la restructuration globale de l'OIT en quatre secteurs stratégiques et de la promotion du travail décent, il sera temps d'entreprendre une évaluation stratégique des objectifs, du positionnement, des activités et des moyens d'action de l'Institut. Cette évaluation portera également sur la possibilité de prendre de nouvelles initiatives destinées à renforcer la position de l'Institut dans le cadre de l'Agenda du travail décent de l'OIT.
  - Le Conseil a décidé de confier cette évaluation stratégique à une équipe spéciale, composée du Directeur général en sa qualité de président du Conseil, des vice-présidents employeur et travailleur, du représentant du gouvernement du Brésil et du Directeur par intérim de l'Institut. Le mandat énoncera en termes clairs la portée, les objectifs et les méthodes d'évaluation. Pour que l'équipe spéciale soit en mesure de procéder à une évaluation efficace et d'élaborer des approches novatrices, il est indispensable de pouvoir compter sur l'appui d'experts extérieurs susceptibles de discerner les points forts et les faiblesses de l'Institut. L'équipe spéciale tiendra des consultations avec les dirigeants et les experts des centres de recherche concernés, et étudiera la doctrine et les pratiques des autres organisations internationales. Elle examinera également la contribution de l'Institut au suivi du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ainsi que la possibilité d'instituer un prix dans le domaine du travail décent. L'équipe spéciale se réunira d'abord en mars, puis en juin 2004, pendant la Conférence internationale du Travail, de manière à pouvoir terminer son travail et formuler ses recommandations à

l'automne 2004, pour examen et adoption par le Conseil de l'Institut lors de sa réunion de novembre 2004.

## **Rapport du directeur et programme et budget pour 2004-05**

14. Le Conseil a décidé d'examiner ensemble les questions 1 (Rapport du Directeur) et 2 (Programme et budget pour 2004-05) de l'ordre du jour.
15. Le Directeur par intérim a souligné cinq aspects des activités entreprises par l'Institut depuis novembre 2002. Premièrement, l'Institut s'est appuyé sur un vaste réseau d'experts, d'institutions universitaires et de centres de recherche pour mettre en œuvre ses programmes de recherche et d'éducation. Le Directeur par intérim a mentionné, à titre d'exemple, le récent protocole d'accord conclu entre l'Institut et l'Université de Cornell, ainsi que les quinze spécialistes issus d'universités qui ont collaboré avec l'Institut en 2003. Deuxièmement, l'Institut a poursuivi son étroite collaboration avec les quatre secteurs stratégiques de l'OIT, et en particulier avec le Programme focal pour la promotion de la Déclaration, avec le Programme pour les travailleurs migrants et avec le Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail. Troisièmement, l'Institut a consenti des efforts importants pour accroître sa visibilité. Son site Web a été enrichi; on peut y consulter désormais tous les ouvrages publiés par l'Institut depuis 1989, de même que les textes des conférences publiques et des documents de travail. Quatrièmement, l'Institut a lancé un nouveau projet de recherche sur les migrations, qui sera appelé à jouer un rôle décisif dans la préparation des débats qui se dérouleront lors de la Conférence internationale du Travail de juin 2004 et qui devraient se poursuivre tout au long de la prochaine période biennale. Enfin, le Directeur par intérim a fait observer que l'Institut a continué de contribuer aux activités du secrétariat de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation en détachant des personnels professionnels et administratifs.
16. En ce qui concerne le projet de programme et budget pour 2004-05, le Directeur par intérim a souligné la continuité qui caractérise les activités de l'Institut tout en notant certains éléments nouveaux. De nombreuses activités vont se poursuivre au cours de la prochaine période biennale, comme les cours internationaux annuels de stagiaires. Parmi les éléments nouveaux du programme de recherche, l'intervenant a mentionné un nouveau projet sur le dialogue social, la gouvernance et les résultats socio-économiques, ainsi qu'un autre projet sur les solutions durables en matière de migration. Dans le cadre du programme éducation et dialogue, un projet concernant les partenaires sociaux devrait être mis au point en étroite collaboration avec les Bureaux des activités de l'OIT pour les travailleurs et pour les employeurs. L'Institut va organiser des cours régionaux de stagiaires, sur une base annuelle, et élargir la diffusion de ses publications. Il importe de maintenir une certaine souplesse dans le programme, de manière à prendre en compte de nouveaux projets et de nouvelles activités qui pourraient résulter de l'évaluation stratégique décidée par le Conseil et des initiatives faisant suite au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Le Conseil sera tenu pleinement informé de tout élément nouveau lors de sa réunion de novembre 2004. Pour ce qui est des ressources, les propositions de budget de l'Institut affichent une baisse de 457 000 dollars des Etats-Unis, en valeur réelle, résultant, d'une part, de la réduction des contributions au titre du budget ordinaire de l'OIT et, d'autre part, des fluctuations du taux de change. Le budget total proposé pour 2004-05 s'élève à 8 262 156 dollars.
17. M<sup>me</sup> Yacob a apprécié les travaux effectués par l'Institut en dépit des circonstances difficiles et espère que l'évaluation stratégique apportera une certaine stabilité à l'Institut et remontera le moral du personnel.

18. Elle s'est montrée préoccupée de la réduction opérée dans le budget de l'Institut et espère qu'il sera encore en mesure de mener ses activités avec efficacité. Elle a ajouté que les ressources allouées devraient être entièrement utilisées. Elle s'est demandé si la réduction budgétaire et le détachement du personnel de l'Institut ne risquent pas de porter atteinte à son programme de recherche. Elle a reconnu l'importance de prendre une décision rapide en ce qui concerne le poste de Directeur.
19. M<sup>me</sup> Yacob s'est félicitée que la recherche empirique dans le domaine des droits des travailleurs et du développement puisse se poursuivre. On peut constater le bien-fondé des résultats des recherches menées par l'Institut qui montrent que les pays où les droits de la liberté syndicale et de la négociation collective sont avérés et où le niveau d'éducation est élevé enregistrent des volumes d'exportation plus élevés. L'oratrice a prié instamment l'Institut de diffuser largement ces travaux, notamment aux gouvernements. Elle s'est félicitée des études menées sur le dialogue social, la gouvernance et les résultats socio-économiques, mais elle a souligné l'importance d'y associer d'autres aspects du dialogue social et de collaborer avec ACTRAV et ACT/EMP pour aborder la question délicate des conditions requises pour l'instauration d'un véritable dialogue social. De plus, il importe d'examiner où en est le dialogue social dans les petites et moyennes entreprises ainsi que dans l'économie informelle. M<sup>me</sup> Yacob a souligné l'importance de la recherche en matière de migration et a suggéré d'examiner également d'autres questions comme la migration illégale et l'absence de protection sociale chez les travailleurs migrants.
20. Pour ce qui est des activités futures, M<sup>me</sup> Yacob a recommandé à l'Institut d'examiner comment les normes du travail favorisent la justice sociale et le développement durable, et de donner suite au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Elle a trouvé que l'idée d'organiser des cours internationaux et régionaux de stagiaires est intéressante, mais elle a soulevé la question de leur rapport coût-efficacité. Elle a suggéré que l'Institut travaille en étroite collaboration avec les partenaires sociaux pour promouvoir le travail décent grâce à des travaux de recherche. Elle a sollicité la collaboration de l'Institut au programme d'ACTRAV sur les réseaux de recherche des syndicats internationaux, ce qui suppose de mettre au point un système intégré de gestion des connaissances et de partage de l'information. En conclusion, elle a remercié le personnel de l'Institut du travail réalisé dans des conditions loin d'être faciles.
21. M. Suzuki a fait observer, au nom des employeurs, que l'Institut ne doit pas se contenter de favoriser le dialogue sur les politiques à adopter mais participer pleinement à la réflexion stratégique de l'OIT. L'orateur a appelé l'Institut à coopérer étroitement avec les quatre secteurs stratégiques de l'OIT, notamment avec ACT/EMP et ACTRAV.
22. Les employeurs souscrivent au rapport du Directeur et félicitent l'Institut des résultats obtenus. Le groupe continuera d'examiner avec attention les activités menées dans le cadre du programme de recherche de l'Institut et de formuler des observations s'il y a lieu. En ce qui concerne les activités pédagogiques, M. Suzuki s'est félicité de l'organisation prochaine d'un cours de stagiaires pour la région Asie-Pacifique. Il a proposé qu'à l'avenir les publications de l'Institut énumérées en annexe soient classées non plus selon le type de support mais selon le thème.
23. M. Suzuki a regretté la diminution de la contribution de l'OIT au budget de l'Institut. Il a souligné au sujet du thème *Droits des travailleurs et développement économique* inscrit au programme de travail pour la période 2004-05 qu'il faut tenir compte non seulement des droits mais aussi des responsabilités des intéressés. Il s'est félicité tout particulièrement des travaux menés sur les relations entre le travail des enfants et la technologie. Il conviendrait d'inclure dans le thème *Dialogue social, gouvernance et résultats socio-économiques* des exemples concrets relevant de domaines dans lesquels des accords OIE/CISL existent déjà, soit, par exemple, l'emploi des jeunes et le VIH/SIDA. L'orateur a souligné en outre qu'il

importe de prendre en compte les problèmes qui se posent au sein de l'économie informelle.

24. M. Suzuki a recommandé à l'Institut d'utiliser le projet intitulé «Les partenaires sociaux dans le monde du travail en mutation» comme point de départ en vue du renforcement de la collaboration avec ACT/EMP et ACTRAV. Il a encouragé l'Institut à s'assurer de la participation d'instituts de recherche liés à des organisations d'employeurs ou de travailleurs aux réseaux de recherche devant être mis en place et à mettre à profit les conférences prévues pour diffuser efficacement les résultats de ses travaux de recherche.
25. M. Lambert s'est demandé si le programme des étudiants invités à l'Institut peut déboucher sur des recrutements, compte tenu que le séjour au BIT peut permettre d'évaluer les capacités et le potentiel des intéressés.
26. La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud a déclaré que la plupart des aspects qu'elle envisageait de traiter ont été abordés par le Directeur général dans son discours. Le programme et budget pour 2004-05 met l'accent sur la coopération entre l'Institut et les quatre secteurs stratégiques de l'OIT; or les objectifs n'apparaissent pas tous dans la présentation du rapport ou dans les programmes de recherche. Le processus d'évaluation doit prendre en compte ce problème. Compte tenu que l'Institut détient une base de connaissances propre à étayer les travaux du Département de l'intégration des politiques, il convient de renforcer la coordination entre ces deux entités, en évitant les chevauchements.
27. En ce qui concerne le problème de migration, l'oratrice a souhaité recevoir des garanties quant à la participation aux activités à venir d'experts issus des pays en développement. Elle a exprimé sa préoccupation quant au nombre réduit des bourses allouées dans le cadre des cours internationaux de stagiaires et a appelé l'Institut à s'appliquer davantage à augmenter le nombre des participants à ce programme. A cet égard, elle s'est déclarée favorable à l'effort entrepris par l'Institut pour organiser davantage de cours de stagiaires au plan régional.
28. L'oratrice a approuvé pleinement le rôle joué par l'Institut dans le processus de suivi des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Elle a exprimé des réserves en revanche au sujet de certaines orientations envisagées, notamment quant au recrutement éventuel d'étudiants invités, qui pourraient désavantager les étudiants des pays en développement. L'oratrice a appelé de ses vœux l'instauration d'une relation stratégique entre l'Institut et des établissements d'enseignement de pays en développement. Elle a demandé à l'Institut de faire parvenir sa documentation à tous les membres du Conseil plutôt qu'aux seuls membres titulaires, et a proposé pour finir que les sessions du Conseil se tiennent à l'avenir avant celles de la Commission du programme, du budget et de l'administration.
29. Le Directeur par intérim a remercié les membres du Conseil de leurs observations, dont il sera dûment tenu compte, et de l'appui qu'ils manifestent à l'Institut. La proposition formulée par la représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud, qui a demandé que les sessions du Conseil de l'Institut aient lieu avant celles de la Commission du programme, du budget et de l'administration, a également été soumise par le groupe des travailleurs au Conseil d'administration et sera dûment consignée dans le rapport du Conseil. L'orateur est convenu que la coopération avec ACTRAV et ACT/EMP est essentielle et qu'elle devra encore être renforcée. En ce qui concerne les ressources budgétaires, l'orateur a rappelé qu'elles proviennent pour une part du budget ordinaire de l'OIT et pour une autre des fonds accumulés, qui ne sont pas renouvelables. Les stages peuvent certes déboucher sur un recrutement au BIT mais il s'agit là d'un aspect qui relève de la compétence du Département du développement des ressources humaines. Les fonds accumulés doivent

dans tous les cas être gérés avec prudence, et il convient notamment d'éviter de créer avec un financement issu de fonds non renouvelables à court terme des postes à long terme.

30. Le Conseil a pris note du rapport du Directeur.

31. *Le Conseil a adopté le programme et budget pour 2004-05, et en conséquence communique le programme au Conseil d'administration du BIT pour qu'il l'entérine et lui soumet le budget pour approbation définitive conformément à l'article II, paragraphe 6, du Règlement de l'Institut.*

## **Acceptation de contributions et de dons**

32. Le Conseil a pris note du document en question.

Genève, le 17 novembre 2003.

*Point appelant une décision:*            paragraphe 31.